



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1187**

---

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaients Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Jean CHORRO

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 15/11/10

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS - Décision du Conseil

**Mes Chers Collègues,**

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine de l'art vivant, notamment dans la musique et le théâtre, mais également dans la littérature. La fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées est en constante progression.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Certaines de ces associations travaillent déjà en partenariat avec la Ville. Il convient de leur attribuer une aide complémentaire afin de conforter les actions proposées.

Je vous propose, donc aujourd'hui de leur allouer au titre du budget 2010 les subventions dont le montant figure dans les tableaux en infra.

Fonctionnement

<b>association</b> (9233 – 6574 - 1861)	<b>dotation</b> <b>n-2</b> (en euros)	<b>dotation</b> <b>n-1</b> (en euros)	<b>obtenu</b> <b>2010</b> (en euros)	<b>proposition</b> <b>2010</b> (en euros)	<b>total</b> <b>2010</b> (en euros)
Culture et Bibliothèques pour tous	0	0	0	<b>8 000</b>	8 000
Elle'B association	0	2 000		<b>2 000</b>	2 000
Fondation St John Perse	20 000	20 000	20 000	<b>2 000</b>	22 000
Musiques Echanges	30 000	36 990	30 000	<b>1 500</b>	31 500
Nuits d'été	5 500	5 500	0	<b>5 000</b>	5 000
<b>Total</b>	55 500	64 490	50 000	<b>18 500</b>	68 500

Investissement

<b>association</b> (9033 – 2042 - 1861)	<b>dotation</b> <b>n-2</b> (en euros)	<b>dotation</b> <b>n-1</b> (en euros)	<b>obtenu</b> <b>2010</b> (en euros)	<b>proposition</b> <b>2010</b> (en euros)	<b>total</b> <b>2010</b> (en euros)
Présences	0	0	0	<b>6 000</b>	6 000

Ces propositions ont été validées le 05 octobre 2010

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau “ fonctionnement ” ci-dessus les subventions mentionnées pour un montant de 20 700 euros.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 – 6574 – 1861 qui présente les disponibilités suffisantes
- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau “investissement ” ci-dessus la subvention mentionnée pour un montant de 6 000 euros.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9033 – 2042 – 1861 qui présente les disponibilités suffisantes
- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “Fondation St John Perse ”
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent
- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “Musiques Echanges”
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent
- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “Présences”
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent

**2010.1187 - CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2009  
(N° 09-0360)**

**Entre :**

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du ..... désignée sous le terme «**La Ville**»

d'une part,

et,

L'Association dénommée « **Fondation Saint John Perse** », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, dont le siège social est situé Cité du Livre, 8,10 rue des Allumettes à Aix-en-Provence, n° Siret 308 148 303 00024, représentée par son président en exercice, Yves-André ISTEEL désignée sous le terme «**l'Association**»

d'autre part,

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 6 avril 2009, n° 2009.0360 adopté la convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011 établie avec la Fondation Saint John Perse dont le montant de base est fixé à 20 000€ par an sur 3 ans.

décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000€ dans le cadre de la manifestation « printemps des poètes » à la Cité du Livre, soit un total de 22 000€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 06 avril 2009 est revu comme suit:

«Pour l'année 2010, le montant global de la subvention s'établit à :  
20 000€ + 2 000€ soit 22 000€.

Le montant de la subvention complémentaire de 2 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal ».

## **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs 2009-2011 établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Commune  
(Dates et signatures)

Pour l'association  
(Dates et signatures)

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2009/2011**  
**Adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 n°2009.0476**

**ENTRE :**

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du:

Ci-après dénommée « la Ville »

**ET:**

L'association « Musiques Echanges » représentée par son Président en exercice, dont le siège social est sis, Chemin de la Tubasse, 13540 Lignane Puyricard

Ci-après dénommée « l'Association »

**PREAMBULE**

La Ville d'Aix en Provence a :

par délibération du 11 mai 2009, n° 2009-0476, adopté la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association dont le montant de base de la subvention accordée par la Ville pour l'exercice 2009 s'élève à 30 000€ par an sur 3 ans.

décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 7 896,90€ dans le cadre de la mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume soit un total de 37 896, 90€.

décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 1 500€ dans le cadre de l'organisation de concerts dans la rue, soit un total de 39 396,90€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et

l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 est revu comme suit:

«Pour l'année 2010, le montant total de la subvention accordé par la Ville s'établit à :  
30 000€ + 7 896,90€ + 1 500€ soit 39 396,90€.

Le montant de la subvention complémentaire accordé par la Ville de 1 500€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal. »

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,  
Le.....

**Pour l'Association**  
**Le Président**

**Pour la Ville**  
**L'Adjoint Délégué**



**AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**  
**Adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 n°2 009.0476**

**ENTRE :**

La ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du:

Ci-après dénommée "la Ville"

**ET:**

L'association "Présences" représentée par son Président en exercice, dont le siège social est sis, Université de Provence - Aix Marseille 1 - place Victor Hugo, 13003 Marseille

Ci-après dénommée "l'Association"

**PREAMBULE**

La ville d'Aix en Provence a:

par délibération du 11 mai 2009 n°2009.0476, adopté la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 entre la CPA, la Ville et l'Association. Le montant de base de la subvention accordée par la Ville à l'Association est fixé à 45 000€ par an sur 3 ans.

par délibération du 04 octobre 2010, adopté l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 entre la Ville et l'Association portant le montant de la subvention à 60 610€ pour l'année 2010.

Il y a lieu aujourd'hui d'attribuer, une subvention d'investissement de 6 000€ pour le renouvellement de matériels son et lumières pour l'année 2010.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant des subventions et conditions de paiement » de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009, est revu comme suit :

Pour l'année 2010, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera à 45 000€ + 15 610€ + 6 000€ soit 66 610€.

Le montant de la subvention d'investissement de 6 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal. »

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,  
Le.....

**Pour l'Association  
Le Président**

**Pour la Ville  
L'Adjoint Délégué**